

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 27/04/2023

ID : 001-200070118-20230425-DEL_23_04_25_07-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 6

Absents : 9

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL (excusée, a commencé son mandat communautaire à compter du 21 avril, date de la démission effective de Mme Corinne DUDU), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), Mme Marianne MORSLI, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Patricia MAURY

N°2023/04/25/07- Gardiennage des équipements sportifs le week-end : création de deux postes contractuels pour accroissement temporaire d'activités au 1^{er} septembre 2023

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 1° disposant que les collectivités territoriales et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Afin de répondre aux besoins d'utilisation des équipements sportifs et notamment pour assurer le gardiennage du week-end à Visiosport et au gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne, en dehors des jours de présence du gardien logé,

Considérant que la présence d'un gardien en renfort peut être nécessaire sur les 2 sites de manière simultanée ou sur un seul site mais avec dépassement de la durée maximale journalière de 11h,

Considérant la réglementation sur le temps de travail et les règlements intérieurs des équipements,

Monsieur le Président propose de renouveler les postes de gardiens des équipements sportifs le week-end arrivant à échéance et de créer deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet pour une durée de travail estimée à un maximum de 7 heures annualisées à compter du 1^{er} septembre 2023.

Il est précisé que la quotité d'heures dépend de la demande et du besoin des associations utilisatrices des équipements sportifs.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

CRÉE deux emplois pour accroissement temporaire d'activités de **Gardien des équipements sportifs le week-end** à temps non complet pour une durée de travail estimée à un maximum de 7 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} septembre 2023, pour une durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs, emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjointes techniques et basée chaque mois sur le nombre réel d'heures effectuées le mois précédent,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives aux recrutements et à procéder aux formalités administratives.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 25 avril 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX